

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 21 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 14 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN,

Absents excusés : Jean-Michel BIARDEAU, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire- Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025 est approuvé.

- DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 623 – PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES – FETES ET CEREMONIES

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption par le conseil municipal d'une délibération de principe, précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « Fêtes et Cérémonies ».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 623 les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises, repas des aînés, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
- Les fleurs, bouquets, gravure, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors des mariages, naissances, décès, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- Les concerts, manifestations culturelles, location de matériel (podiums, chapiteaux...)
- Les frais d'annonce, de publicité et parutions liées aux manifestations,
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus, agents) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres ou manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou valoriser les actions municipales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.

- FAR VOIRIE 2026

Le maire présente le programme Voirie 2026.

Après examen de ce dossier, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Charge le maire de solliciter le Département pour 2 parts de FAR Voirie
- Décide de demander le FAR sur le tronçon N°1
- Approuve le plan de financement ci-dessous (devis bureau d'études DB) :

	Montant HT	FAR 2 parts	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC
VOIRIE	56 154,40 €	13 400,00 €	42 754,40 €	11 230,88 €	67 385,28 €
					- €
					- €
TOTAL	56 154,40 €	13 400,00 €	42 754,40 €	11 230,88 €	67 385,28 €

- QUESTIONS DIVERSES

Prolifération de rats au hameau du Recheuil : des habitants du Recheuil se plaignent de l'invasion de rats sur ce secteur. Ils ont déjà fait l'usage de raticides, sans succès. Ils ont fait appel à des dératisers professionnels, sans succès non plus. Pour une intervention efficace, il faudrait que tous les bâtiments soient traités en même temps. L'un des habitants du hameau stocke de nombreux déchets sur son terrain (privé) et il est absent.

Le maire prendra contact avec les services de la Préfecture pour connaître les droits et les conditions d'intervention de la mairie sur un terrain privé.

Chiens – Hameau du Colombier : 2 chiens se sont échappés dans le village du Colombier et ils s'en sont pris à une poule, un canard et une ponette. Depuis de nombreuses années que l'élevage canin est implanté, c'est le 1^{er} incident qui se produit. Les installations de cet élevage sont conformes aux normes en vigueur. L'adjointe de ce hameau prendra contact avec les riverains pour souligner le caractère exceptionnel de cet événement.

Travaux à terminer : depuis la dernière réunion de novembre, certains travaux ont pris fin ; d'autres sont en cours. Ils sont intégrés dans le planning des agents du service technique.

Fin de séance : 21h30 -

